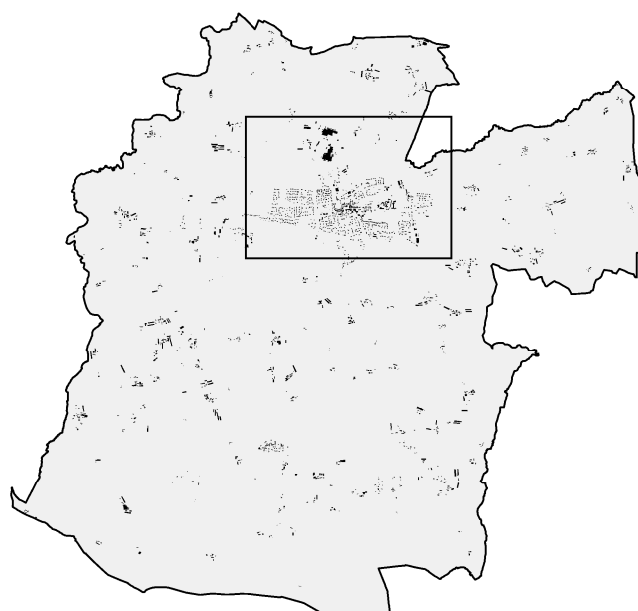




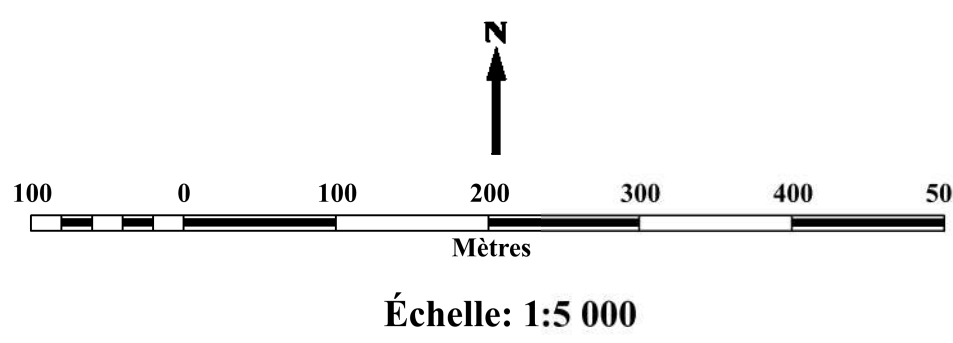
Commune de
SAINT-JEAN-BRÉVELAY
Département du Morbihan

Plan Local d'Urbanisme

5.2 Plan de zonage sud



Échelle : 1:5 000
Approbation en date du 15 février 2021
L'Atelier d'Ys
21 rue du Tréfle
55500 La Meizière
02 99 66 67 81



- ZONES URBAINES**
- UA (Centre-bourg ancien)
 - UB (Extensions pavillonnaires du centre-bourg)
 - UI (Activités économiques)
 - UL (Équipements collectifs)
- ZONES À URBANISER**
- 1AUB (A vocation principale d'habitat)
 - 1AUI (A vocation économique)
 - 1AUL (A vocation d'équipements collectifs)
 - 1AUZ (ZIGEC)
 - 2AUI (A vocation économique)
 - 2AUL (A vocation d'équipements collectifs)
 - 2AUZ (ZIGEC)
- ZONES AGRICOLES**
- AA (Espaces agricoles)
 - AB (Espaces agricoles protégés)
 - AC (Carrière)
 - AD (Déchetterie)
 - ADS (STECAL de la déchetterie)
 - AS (STECAL à vocation économique)
 - AZH (Zones humides)
- ZONES NATURELLES**
- NA (Espaces naturels)
 - NCF (Centre de formation des chasseurs)
 - NCPFS (STECAL du centre de formation des chasseurs)
 - NL (Hébergements de plein air)
 - NDH (Zones humides)

- INFORMATIONS DIVERSES**
- Limite communale
 - Cours d'eau
- PRESCRIPTIONS DIVERSES**
- Marge de recul sur routes départementales
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Archéologie préventive (type 1)
 - Archéologie préventive (type 2)
- SECTEURS DE RISQUES OU DE POLLUTION**
- Atlas des zones inondables
 - Secteur d'information sur les Sols
- DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE**
- Protection environnementale et paysagère**
- Espace boisé classé (L. 113-1 du CU) – Boisements
 - Espace boisé classé (L. 113-1 du CU) – Arbres isolés
 - Élément de paysage (L. 151-23 du CU) – Haies
 - Élément de paysage (L. 151-23 du CU) – Boisements
 - Élément de paysage (L. 151-23 du CU) – Arbres isolés
 - Élément de paysage (L. 151-23 du CU) – Chemins creux
- Protection architecturale**
- Changement de destination d'un bâtiment (L.151-11 du CU) et élément de paysage (L. 151-19 du CU)
 - Élément de paysage (L. 151-19 du CU) – Construction
- SERVITUDES PARTICULIÈRES**
- Préservation du commerce**
- Secteur de centralité commerciale (L.151-16 du CU)
 - Locaux en rez-de-chaussée d'immeuble ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-16 du CU)
- Cheminement doux**
- Cheminements doux à créer ou à conserver (L. 151-38 du C.U.)
- EMPLACEMENTS RESERVES**
- Installation d'intérêt général voirie ou équipement (L. 151-41 du CU)

N°	Destination	Localisation	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement de voirie	RUE DE VANVES	COMMUNE	1 180 m²
2	Aménagement d'une aire de stationnement	RUE DU PORHOET	COMMUNE	2 000 m²
3	Aménagement d'une aire de stationnement	LE MANOUELEN	COMMUNE	7 510 m²
4	Aménagement d'une aire de stationnement	TERRES DE KERHERNE	COMMUNE	327 m²
5	Aménagement d'une aire de stationnement	GOEH MENHIR	COMMUNE	305 m²